Fiche de données de sécurité CE

conformément au règlement (CE) No 1907/2006

CHLORURE DE SODIUM / Sel en pastilles

SECTION 1: Désignation de la substance ou du mélange et de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial: **esco sel raffiné (différentes granulométries, sel en pastilles, sel compacté)**
esco sel gemme (différentes granulométries, sel en pastilles)
esco NaCl-saumure (26 % und 22,5 %)*
*(Les indications se réfèrent à la matière première mise en solution)

Nom chimique: chlorure de sodium
N° CE: 231-598-3
N° CAS: 7647-14-5

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange

sel régénérant, régulateur ou auxiliaire de process, fabrication de produits alimentaires

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: CERTUSS Dampfautomaten GmbH & Co. KG
Adresse: Hafenstr. 65
Localité: D-47809 Krefeld
Téléphone: +49 (0) 2151 578-0
Interlocuteur: Monsieur Hamacher
Courriel: t.hamacher@certuss.com
Département de renseignement: Direction technique
Lundi au jeudi de 9 à 16 h, vendredi de 9 à 14
Numéro d'urgence: +49 (0)2151 578-123 en dehors des heure d'ouverture

SECTION 2: Dangers possibles

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

A notre connaissance, ce produit ne présente pas de risque particulier, sous réserve de respecter les règles générales d'hygiène industrielle.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] E

Étiquetage non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Nom	Identificateur de produit	%
chlorure de sodium	N° CAS 7647-14-5 N° EC 231-598-3	–

SECTION 4: Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

général

En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

après inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

après contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau.

après contact oculaire

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

après ingestion

Rincer la bouche à l'eau. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après ingestion: Si la quantité ingérée est importante : Nausées. Vomissements.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre le feu

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable et ne facilite pas l'inflammation. Adapter les mesures d'extinction à l'environment. Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.

Agents d'extinction non appropriés

Jet d'eau bâton.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie Dégagement possible de fumées toxiques. Chlorure d'hydrogène.

5.3. Indications de lutte contre le feu

Protection en cas d'incendie: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

Autres informations: Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales: Eviter toute formation de poussière. Assurer une ventilation d'air appropriée. Porter un équipement de protection individuel.

6.1.1 Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence Ventiler la zone de déversement.

6.1.2 Pour les secouristes

Equipement de protection Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : «Contrôle de l'exposition-protection individuelle».

6.2. Mesures de protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau. Eviter la pénétration dans le sous-sol. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage Ramasser mécaniquement le produit. Eviter toute formation de poussière. Laver abondamment à l'eau les résidus. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Collecter mécaniquement (en balayant ou pelletant) et mettre dans un récipient adéquat pour élimination.

Autres informations Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé. Assurer une ventilation d'air appropriée. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 13. Voir Rubriques 7 et 8. Précautions à prendre pour la manipulation. Voir section 7. Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas respirer les poussières. Eviter toute formation de poussière.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à température ambiante. Protéger de l'humidité. Tenir au frais.

Indications concernant le stockage commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Matières incompatibles

Acides. Agent oxydant puissant.

7.3. Longévité

La date imprimée au format AA MM XXX sur le bidon (no. de lot) indique la date de fabrication.
Le produit doit être utilisé dans l'année qui suit et entreposé en un endroit sombre.
Si on ne dose pas directement à partir d'un bidon, stockez celui-ci et les autres bidons en stock au frais et dans l'obscurité. Dans le cas contraire, la durée de vie et l'efficacité peuvent être nettement réduites.

SECTION 8: Limitation et surveillance de l'exposition/équipements de protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

chlorure de sodium (7647-14-5)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m^3
A long terme - effets systémiques, cutanée	295,52 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	2068,62 mg/m^3
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m^3
Aiguë - effets systémiques, orale	126,65 mg/kg de poids corporel
A long terme - effets systémiques,orale	126,65 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	443,28 mg/m^3
A long terme - effets systémiques, cutanée	126,65 mg/kg de poids corporel/jour
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	5 mg/l
PNEC (Sol)	
PNEC sol	4,86 mg/kg Trockengewicht
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	500 mg/l

8.2. Limitation et surveillance de l'exposition

Contrôles techniques appropriés:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains

En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants. Pour des substances solides non diluées, l'on peut considérer: Caoutchouc nitrile, Caoutchouc butyle, Fluoroélastomère (FKM), Caoutchouc chloroprène. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant.

Protection oculaire

Si dégagement de poussières: lunettes de protection.

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires

Pas nécessaire si la ventilation est suffisante. En cas de formation de poussières : Appareil respiratoire de protection contre les poussières. EN 143

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement.

Autres informations:

Nettoyer les vêtements contaminés. Éviter le contact avec la peau.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielle

État physique	Solide
Apparence	Cristaux.
Masse moléculaire	58,44 g/mol
Couleur	incolore.
Odeur	inodore.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible
pH	6 - 9 (50 g/L; 20 °C; DIN 38404-5)
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	Aucune donnée disponible
Point de fusion	801 °C
Point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition	1461 °C
Point d'éclair	Non applicable
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Ininflammable.
Pression de vapeur	0 mbar (20°C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible
Densité relative	Non applicable
Masse volumique	2,16 g/cm^3 (25 °C)
Solubilité	Eau: 359 g/l (20°C) Facilement soluble
Log Pow	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	Non applicable
Viscosité, dynamique	Non applicable
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	Non applicable

9.2. Autres informations

Densité apparente: sel gemme: 1050-1250 kg/m^3

sel ignigène: 1100-1300 Kg/m^3

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi. Métaux alcalins.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

10.5. Matières incompatibles

Acides. métaux alcalins. substances oxydantes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

SECTION 11: Indications toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (cutanée)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité aiguë (inhalation)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

chlorure de sodium (7647-14-5)	
LD50 orale rat	3550 mg/kg
LD50 cutanée rat	> 10000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 - 9 (50 g/L; 20 °C; DIN 38404-5)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis) pH: 6 - 9 (50 g/L; 20 °C; DIN 38404-5)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Cancérogénicité	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité pour la reproduction	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Danger par aspiration	Non classé (Non pertinent)

SECTION 12: Données environnementales

12.1. Toxicité

Ecologie - général	Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Toxicité aquatique aiguë	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Toxicité chronique pour le milieu aquatique	Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)

chlorure de sodium (7647-14-5)	
LC50 poisson 1	5840 mg/l (96 h; Lepomis macrochirus)
EC50 Daphnie 1	4136 mg/l (static; 48 h; Daphnia magna; OECD Guideline 202)
LOEC (chronique)	441 mg/l (21 d; Daphnia pulex; (OECD-Methode 211))
NOEC chronique poisson	4000 mg/l (7 d; Pimephales promelas; EPA 600/4-89- 001)
NOEC chronique crustacé	314 mg/l (21 d; Daphnia pulex; (OECD-Methode 211))

12.2. Persistance et dégradabilité

chlorure de sodium (7647-14-5)	
Persistance et dégradabilité	Ne s'applique pas aux substances non organiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

chlorure de sodium (7647-14-5)	
Potentiel de bioaccumulation	Non applicable.

12.4. Mobilité dans le sol

chlorure de sodium (7647-14-5)	
Ecologie - sol	Non applicable.

12.5. ERésultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes: Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales. Catalogue européen des déchets. Ne pas éliminer avec les ordures ménagères. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié.
Code catalogue européen des déchets (CED)	06 03 14 - sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1 Numéro ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.1 Désignation officielle de transport de l'ONU				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.4 Groupe d'emballage				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
14.5 Dangers pour l'environnement				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Non applicable

- Transport maritime

Non applicable

- Transport aérien

Non applicable

- Transport par voie fluviale

Non applicable

- Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Dispositions légales

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

chlorure de sodium n'est pas sur la liste Candidate REACH

chlorure de sodium n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat.

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée.

CERTUSS Dampfautomaten GmbH & Co. KG
Hafenstr. 65
D-47809 Krefeld
Interlocuteur: Monsieur Hamacher
Tel.: +49 (0)2151 578-0
Fax: +49 (0)2151 578-102
E-Mail: t.hamacher@certuss.com